



COMMUNE DE NIZAS (34320)

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF (B.P.) 2025

L'Article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (B.P.) et au Compte Administratif (C.A.) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur son site Internet.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au Budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif 2025 a été voté le lundi 14 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2024 (nomenclature M14 auparavant) et peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la Mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région et de l'État chaque fois que possible.

Les sections de Fonctionnement et d'Investissement structurent le Budget de notre Collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de Fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations aux agents ; de l'autre, la section d'Investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de Fonctionnement :

a) Généralités :

La section de Fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits, etc.).

Pour notre Commune :

Les recettes de Fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de Fonctionnement 2025 représentent 765 307,95 € au total (759 850,51 € hors écritures d'ordre).

Les dépenses de Fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien

et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux Associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 55,60% des dépenses de Fonctionnement. Au 1^{er} janvier 2025, les effectifs de la Commune sont :

Services administratifs (Mairie et Agence Postale Communale (A.P.C.)) :

- 1 Secrétaire Général, Rédacteur Territorial catégorie B, temps complet à 35/35 ;
- 1 Secrétaire Administrative, Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe catégorie C, temps complet à 35/35 ;
- 1 Secrétaire Administrative, Adjoint Administratif Territorial catégorie C, temps non complet à 30,5/35.

Services techniques (entretien de la voirie et des bâtiments/équipements publics communaux) :

- 1 Agent Technique, Adjoint Technique Territorial catégorie C, temps complet 35/35 ;
- 1 Agente Technique, Adjoint Technique Territorial catégorie C, temps non complet 27/35.

École Molière (classe maternelle, garderies et nettoyage des locaux du groupe scolaire) :

- 1 Assistante Maternelle, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles catégorie C, temps non complet 25,22/35 ;
- 1 Agente Technique, Adjoint Technique Territorial catégorie C, temps non complet 26/35 ;
- 1 Agente Technique, Adjoint Technique Territorial catégorie C, temps non complet 16,86/35.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 765 307,95 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général (dépenses courantes)	231 050,00 €	Résultat de fonctionnement reporté	85 521,93 €
Charges de personnel et frais assimilés	324 000,00 €	Opérations d'ordre entre sections	5 457,44 €
Atténuations de produits	5 000,00 €	Produits de services, domaine, ventes diverses	33 641,00 €

Virement à la section d'investissement	90 327,25 €	Impôts et taxes	67 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	5 457,44 €	Fiscalité locale	400 500,00 €
Autres charges de gestion courante	104 373,26 €	Dotations et participations	87 187,58 €
Charges financières	1 000,00 €	Autres produits de gestion courante	86 000,00 €
Charges spécifiques	100,00 €		
Dotations aux provisions	4 000,00 €		
Total général	765 307,95 €	Total général	765 307,95 €

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2025 (concernant les ménages) :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,37% pour 344 299,00 € de produits attendus ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,50% pour 47 849,00 € de produits attendus ;
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 12,08% pour 29 415 € de produits attendus ;
- Majoration de la Taxe d'Habitation sur les résidences Secondaires : taux voté en 2023 de 50,00% et appliqué en 2025 pour 12 968,00 € de produits attendus.

Les taux d'imposition des taxes directes locales sont votés à l'identique depuis 2023 :

- Produits attendus des ressources à taux voté : + 434 531,00 € ;
- Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés : - 41 365,00 €.

Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 est de 393 166,00 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 74 303,00 € contre 74 980,00 € en 2024 soit une baisse de 677,00 € par rapport à l'an passé.

II. La section d'Investissement :

a) Généralités :

Le Budget d'Investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de Fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc..

Le Budget d'Investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'Aménagement Communale) et les

subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public, etc.).

b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'exécution d'investissement reporté	33 447,28 €	Virement de la section de fonctionnement	90 327,25 €
Opérations d'ordre entre sections	5 457,44 €	Opérations d'ordre entre sections	5 457,44 €
Dotations, fonds divers et réserves (Taxe d'Aménagement Communale)	500,00 €	Dotations, fonds divers et réserves (F.C.T.V.A., Taxe d'Aménagement Communale, etc.)	166 507,23 €
Emprunts et dettes assimilées (cautions locatives)	2 000,00 €	Subventions d'investissement	42 964,81 €
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	41 726,32 €	Emprunts et dettes assimilées	85 000,00 €
Subventions d'équipement versées	5 457,44 €		
Immobilisations corporelles (frais de travaux, d'équipements et de fournitures)	301 668,25 €		
Travaux effectués d'office	10 743,70 €	Travaux effectués d'office	10 743,70 €
Total général	401 000,43 €	Total général	401 000,43 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants (R.à.R. = Reste à Réaliser) :

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) :

- Procédure de mise en révision générale : 6 000,00 €.

Études :

- Étude de faisabilité aménagement de l'espace Beaulac : 14 400,00 € (R.à.R.) ;
- Rénovation de la tour de l'horloge (architecte) : 5 400,00 € (R.à.R.) ;
- Tour de l'horloge (étude géotechnique) : 3 600,00 € ;
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) technique pour systèmes de ventilations dans deux logements communaux : 4 380,00 € ;
- Diagnostic global des dix logements communaux : 3 000,00 € ;
- Réalisation du plan d'adressage communal : 4 446,32 € (R.à.R.) ;
- Étude et devis sur les archives communales : 500,00 €.

Travaux de voirie :

- Réfection de la rue Tras les Murs : 27 492,00 € (R.à.R.).

- Réfection du stationnement du chemin des Horts : 11 934,00 € ;
- Marquages au sol de la place du Griffon, rue de la Vieille Tour et de la R.D. 30 : 3 598,80 € ;
- Réfection de la rue des Terrasses : 20 850,00 € ;
- Réfection de la rue du Jujubier : 15 870,00 € ;
- Réfection de la rue de l'Église : 18 300,00 € ;
- Reprise de cheminements au Monument aux Morts : 4 104,00 €.

Éclairage Public (E.P.) :

- Remplacements des néons par des L.E.D. (projets 2025) : 0,00 €.

Espace public :

- Aménagement de la parcelle D 145 dite « terrain VRANCKEN » : 24 974,93 € (R.à.R.) ;
- Extension de la vidéoprotection du village : 8 500,00 €.

Immobilier communal :

- Systèmes de ventilations dans deux logements communaux : 5 562,89 € ;
- Tour de l'horloge (travaux de sécurisation et d'accessibilité) : 33 209,41 €.

Église :

- Restauration de l'autel bas-côté droit et du maître autel : 22 152,00 €.

Mairie :

- Mobilier de bureau : 1 500,00 € (R.à.R.) ;
- Smartphone : 299,88 €.

Groupe scolaire :

- Films solaires : 6 792,30 € (R.à.R.) ;
- Tablette de la restauration scolaire : 500,00 €.

Acquisitions foncières :

- Parcelle D 945 (de FAISSAT André pour 263 m2) : 84 000,00 € ;
- Parcelle D 741 (de FAISSAT André pour 215 m2) : 6 000,00 €.

Festivités :

- Chaises festivités : 3 000,00 € ;
- Guirlandes de Noël : 3 028,04 €.

Travaux effectués d'office :

- Réfection de la toiture du 18, rue du Jujubier : 10 743,70 € ;

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'État : 0,00 € ;

- de la Région : 2 939,81 € (travaux de voiries liés aux intempéries de 2019) ;
- du Département : 35 025,00 € (8 960,00 € pour la restauration de l'autel bas-côté droit et du maître autel et 13 065,00 € pour la réfection de la rue Tras les Murs) ;
- de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (C.A.H.M.) : 5 000,00 € (restauration de l'autel de la Vierge) ;

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation :

a) Recettes et dépenses :

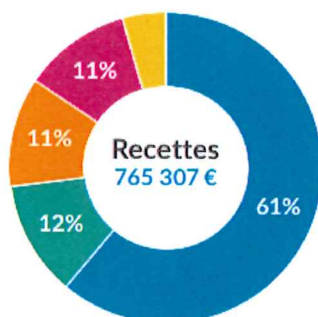
- Recettes et dépenses de fonctionnement : 765 307,95 € ;
- Recettes et dépenses d'investissement : 401 000,43 €.

b) Principaux ratios :

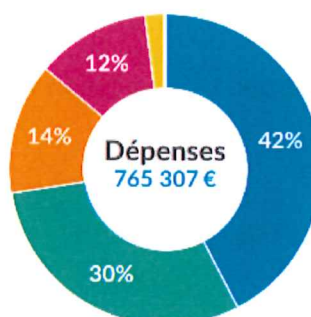
Budget Primitif 2025



Fonctionnement

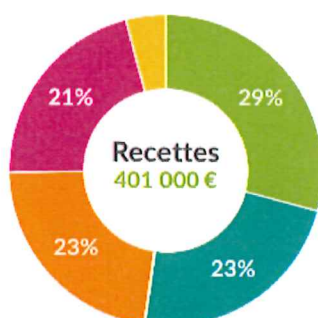


- Impôts et taxes : 467 500 €
- Autres recettes : 91 458 €
- Dotations et participations : 87 187 €
- Excédent antérieur : 85 521 €
- Produits des services : 33 641 €

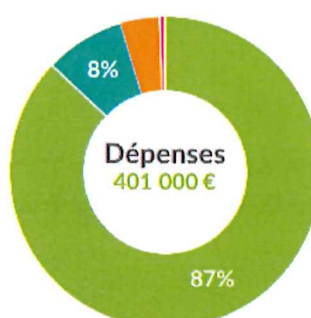


- Charges de personnel : 324 000 €
- Charges générales : 231 050 €
- Charges gestion courante : 104 373 €
- Virement à section d'invest : 90 327 €
- Autres dépenses : 14 557 €
- Intérêts d'emprunts : 1 000 €

Investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 116 752 €
- Dotations et subventions : 92 719 €
- Virement de section de fonct : 90 327 €
- Emprunt : 85 000 €
- Autres recettes : 16 202 €



- Dépenses d'équipement : 348 852 €
- Déficit d'invest reporté : 33 447 €
- Autres dépenses : 16 701 €
- Remboursement du capital : 2 000 €

c) État de la dette :

La Commune de Nizas ne dispose de plus aucune dette depuis le 1^{er} janvier 2024 mais envisage en 2025 d'emprunter 85 000,00 € sur cinq ans de sorte à financer les acquisitions de deux parcelles stratégiques en contiguïté du groupe scolaire.

Fait à Nizas le 30 avril 2025,
Monsieur Daniel RENAUD, Maire de Nizas

